Régime de pensions du Canada nº 2

Nombre de députés de tendance socialiste pensent que l'argent pousse sur les arbres. Mais que ce soit en 1973, époque où nos tendances socialistes s'accentuent ou en 1955, où la majorité d'entre nous étaient plus censés, le fait demeure que cet argent est fourni par les contribuables, par des gens qui ont travaillé dur et sera surtout fourni par ceux qui auront ce bill à charge, soit notre jeune génération.

Ainsi, bien que je sois d'accord avec le bill, particulièrement étant donné que la caisse s'autofinance, ou l'a fait jusqu'ici, j'ai néanmoins cette mise en garde à faire. Beaucoup de députés se sont servis du mot «pension» dans ce débat et nous en venons maintenant à penser que la pension est une question de droit du moment qu'on peut l'obtenir. Je dis à regret que nous sommes devenus un pays de quémandeurs. Nous avons une attitude donnezmoi-quelque-chose, quoi que ce puisse être, indépendamment du coût dans bien des cas.

Je répète qu'en dollars le coût est appréciable. Ce sont les contribuables canadiens qui ont le désir de travailler qui doivent fournir l'argent. Pour cette raison je mets le gouvernement et tous les députés de la Chambre des communes en garde contre l'augmentation des pensions, qui n'est pas la vraie solution dans la conjoncture actuelle. Nous sommes entrés dans une ère d'inflation, qui se fait sentir bien sûr partout au monde, et la seule façon de régler la situation n'est pas d'augmenter les pensions tous les ans ou tous les deux ou trois mois mais de s'attaquer à l'inflation que tous ou au moins la plupart d'entre nous acceptons aujourd'hui comme inévitable. A mon avis, c'est déplorable et il faudra y remédier.

J'aimerais vous donner un exemple de ce que j'entends par là. Le gouvernement d'aujourd'hui et ceux d'hier ont annoncé la vente d'obligations d'épargne du Canada à environ 7½ p. 100. Quiconque paie l'impôt doit verser au moins un quart de cet intérêt et beaucoup la moitié. Il y a ensuite un facteur d'inflation de 8 p. 100. Personne ne peut économiser d'argent dans des conditions semblables. Le gouvernement doit s'attaquer à la base du problème et j'espère que cette fois-ci il a assez de bon sens pour le faire.

N'oublions pas qu'il y a beaucoup de Canadiens pour qui, dans les années passées, le mot «épargne» n'était pas un vain mot. A mon avis, ce mot a encore du bon. Nos citoyens âgés aujourd'hui ne pourraient pas toucher leur pension de vieillesse, pas plus que je ne pourrais toucher la mienne sous peu, n'eût été de ceux qui font encore quelque chose qui semble plutôt impopulaire au Canada, à savoir travailler fort et essayer d'économiser de l'argent pour ensuite l'investir dans ces terribles choses qu'ont décrites mes amis socialistes et qui sont connues sous le nom de banques pour que les gens puissent économiser, que des maisons puissent être construites et que l'ensemble du pays puisse se développer.

Monsieur l'Orateur, je crois avoir parlé suffisamment longtemps. Mais n'oublions pas que, même si une telle mesure législative est extrêmement importante et absolument nécessaire dans notre ère inflationniste, la seule façon d'en assumer les frais est d'inciter la population à travailler fort et à faire des économies, suivant en cela l'exemple de nos ancêtres.

M. Elias Nesdoly (Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, je vais être bref. Le député qui vient de parler a vilipendé [M. Whicher.]

le socialisme. Je lui dirai tout simplement que c'est son parti qui a pris certains de ces projets et les a déformés, si bien que dans le fond ils ne sont plus vraiment socialistes. S'ils l'étaient, nous n'aurions pas les problèmes que nous avons dans notre pays aujourd'hui.

Sauf erreur, le projet de loi supprime la limite de 2 p. 100 imposée actuellement aux augmentations annuelles de pensions, en se basant sur l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Voilà pourquoi notre parti se bat depuis 1964-1965, époque à laquelle le Régime de pensions du Canada a été conçu. Le projet de loi renferme également une clause de rattrapage rendant les redressements du coût de la vie rétroactifs à 1967, année où les bénéficiaires ont commencé à percevoir des prestations. On a ressassé des idées semblables à la Chambre tout à l'heure et ces derniers jours mais je vais essayer d'exposer quatre points qui, à mon avis, sont très importants. D'autres orateurs les ont mentionnés. J'en reprendrai un ou deux, puis présenterai sans doute une ou deux idées toutes nouvelles.

Ce que notre parti aimerait voir—et à mon avis nous devrons bientôt nous diriger dans cette voie—c'est la retraite à 60 ans, volontaire peut-être, conformément au Régime de pensions du Canada. Une catégorie de gens que nous oublions, je pense, est celle des habitants de l'arrière-pays qui ont des emplois dangereux, ceux qui alimentent les usines de nos énormes villes et donnent à leurs résidents des hauts niveaux de vie, sans même jamais atteindre l'âge de 60 ans car, je le répète, ils ont des emplois dangereux. Jetez un coup d'œil du côté des mines de fluorine dans la péninsule de Burin à Terre-Neuve où il y a environ trois fois plus de veuves qu'ailleurs.

• (1750)

Chaque fois que je me rends à Uranium City, je suis ému de voir qu'un bon nombre d'hommes meurent à l'âge de 40, 45, 50 ou 55 ans de chalicose, du cancer des poumons, d'emphysème ou d'une autre maladie de ce genre. Dans le cas de ces gens qui ont des métiers dangereux, nous devrions commencer par abaisser l'âge de la retraite peut-être à 55 ans, et ce n'est pas être ridicule ou préconiser le bien-être social. Selon moi, il serait très sensé que les gens qui occupent des emplois dangereux prennent leur retraite à cet âge. Si je comprends bien, le personnel des Forces armées et la GRC peuvent prendre leur retraite après 30 années de service, mais les mineurs continuent à respirer la poussière et la saleté pendant 35 ans, s'ils vivent jusque là.

Un autre changement important qu'il faudrait apporter, on en a déjà parlé mais je tiens à le répéter, serait de modifier la loi afin de traiter les époux et les épouses de la même façon. En ce qui me concerne, je préfère que ma femme reste à la maison et qu'elle s'occupe des enfants plutôt que d'aller travailler, mais parce qu'elle n'a pas de revenu elle n'a pas droit aux prestations du Régime de pensions du Canada. Je crois qu'elle devrait y avoir droit. Cela devrait s'appliquer surtout dans le cas des épouses de cultivateurs. Selon moi, nous pourrions atteindre ce concept en acceptant l'idée que nous proposons depuis un bon nombre d'années en ce qui concerne un impôt sur le revenu de la famille plutôt qu'un impôt sur le revenu particulier. Ainsi, le mari et la femme pourraient faire des déclarations et tous deux auraient droit aux prestations du Régime de pensions du Canada.